

Le don d’un contrat d’assurance-vie peut vous aider à maintenir votre autonomie financière. Chaque année, les aînés renoncent à plus de 7 milliards de dollars en polices d’assurance qui pourraient autrement être récupérées à leur juste valeur. En faisant don de votre police d’assurance-vie, vous pouvez accéder à du capital supplémentaire pour rembourser des dettes, faire des achats importants ou renflouer votre épargne-retraite.

**POLICES ÉLIGIBLES**

* **Polices d’assurance temporaires, vie entières, universelles ou temporaires 100 ans**
* **Polices d’assurance-vie pour les plus de 70 ans**
* **En vigueur pour plus de deux ans**
* **Prestation minimale au décès de 50 000 $**

**AVANTAGES DU DON D’UNE POLICE D’ASSURANCE-VIE**

* Obtenez un reçu fiscal (bon pour 5 ans) de 10 à 50% de la prestation nette de décès (même pour des polices temporaires n’ayant pas de « valeur de rachat »)
* Convertissez une « police qui n’a peu ou aucune valeur de rachat » en argent dans vos poches quand vous soumettez vos impôts
* Éliminez le fardeau de primes annuelles
* La fondation devient le propriétaire et le bénéficiaire de la police d’assurance-vie ; elle en finance les primes et récupèrera la prestation à l’atteinte de sa maturité

Accédez à la juste valeur de votre police d’assurance-vie

Pour Donateurs(trices)

Services caritatifs PENTOR Solutions de Dons

* Les titulaires de polices doivent demander leur propre avis professionnel, fiscal, juridique et financier.
* Le produit est traité comme une disposition pour fins d'impôt et est imposé sur l'excédent par rapport au coût rajusté, ce qui comprend toutes les primes payées sur le contrat, moins le coût net de l'assurance pure.
* Le changement de propriété d'une police peut limiter la capacité de l'assuré à souscrire à une éventuelle assurance en raison des limites de la couverture que les assureurs délivreront.
* Les donateurs de polices d'assurance-vie devront donner leur consentement pour permettre l'accès à leurs dossiers médicaux pour fins d'évaluation de la police d'assurance-vie. Ces renseignements demeureront confidentiels.

Contactez-nous  
1 (800) 604-3685 | donation@pentor.com

Divulgation

**MAINTENEZ VOTRE AUTONOMIE FINANCIÈRE**

* Financement de dépenses liées à la retraite ou à des soins de longue durée grâce à la réduction de l'impôt à la suite du reçu fiscal
* Réallocation des bénéfices vers des rentes ou des actifs produisant des revenus
* Réduction ou paiement de dettes en suspens

Processus de don